

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUÈNE
AR2024 PVL 6 79

ARRETE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT
RACE ACROSS FRANCE 2024 – ACROSS AND BEYOND ENDURANCE
DU 27 AU 30 06 2024

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-3 et suivants

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande réalisée par Monsieur Arnaud Manzanini représentant l'entreprise Across and Beyond Endurance, dont le siège est situé à WOLLEREAU (SUISSE), d'organiser l'événement « Race across France 2024 » du 27 au 30 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Across and Beyond Endurance est autorisée à occuper le domaine public, parcelle cadastrée section AP n°01 et AR n°849, en vue d'y organiser l'événement « Race across France 2024 ».

La circulation et le stationnement des véhicules motorisés seront interdits sur le boulo-drome des Palivettes du jeudi 27 juin 2024 à 08h00 au dimanche 30 juin 2024 à 20h00, à l'exception des véhicules de secours, de gendarmerie, des organisateurs et des participants à la manifestation.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la période du 27 au 30 juin 2024.

ARTICLE 3 : Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALAUÈNE et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Malaucène.

Malaucène, le 16 04 2024.

Monsieur le maire

F. TENON

Publié le 25 avril 2024

Pièces annexées : 1 plan

